



Association des biologistes du Québec

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Enquête sur une étude de BPR à Québec

Vendredi le 15 décembre 2011 - L'Association des biologistes du Québec (ABQ) désire réagir à l'article du Devoir publié le 12 décembre 2011, sous la plume de madame Isabelle Porter. Cet article traite de deux plaintes déposées par un groupe de citoyens de Québec, le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery. Ces plaintes ont été adressées à l'Ordre professionnel des ingénieurs et à celui des agronomes et concerne une étude d'évaluation écologique d'un boisé réalisée par la firme BPR.

La situation dénoncée dans cet article est malheureusement trop fréquente pour les biologistes. En effet, depuis 35 ans, l'ABQ demande la création d'un ordre des biologistes. Bien que l'Office des professions du Québec (OPQ) ait recommandé la création de cet ordre le 24 octobre 1990, le gouvernement du Québec tarde toujours à procéder à la professionnalisation des biologistes.

Pendant ce temps, l'absence d'un ordre professionnel encadrant la profession de biologiste permet à toutes les autres professions, qui n'ont ni les compétences, ni les connaissances, d'intervenir dans le champ de pratique des biologistes, dans ce cas-ci la valeur écologique d'un milieu. Comme le souligne le comité de citoyens, les travaux et le rapport auraient dû être réalisés et signés par un biologiste. Il n'existe pas d'autres professionnels qui sont formés pour ce type d'évaluation.

La démarche de l'ABQ appuyée par plusieurs ordres professionnels vise à encadrer la profession de biologistes et empêcher que des individus n'ayant pas la compétence nécessaire puissent effectuer des travaux d'évaluation de la valeur des écosystèmes ou d'évaluation des risques/ impacts pour les écosystèmes. Elle vise aussi à établir une reconnaissance spécifique des compétences reliées à chaque profession afin de travailler dans un cadre d'interdisciplinarité essentielle à une meilleure protection du public. Sous prétexte qu'ils sont membres d'un Ordre professionnels, certains individus pensent qu'ils peuvent étendre leurs champs d'activité et empiéter sur celui des biologistes. Dans le contexte où les services écologiques rendus par la nature représentent également une valeur économique, cette situation présente des

implications évidentes qu'il faut considérer. Nous tenons donc à souligner l'implication des citoyens dans cette affaire, qui ont su reconnaître que le milieu aurait dû être évalué par des biologistes.

- 30 -

Renseignements : Patrick Paré, biologiste, M.Sc.
Vice-président aux communications
Association des biologistes du Québec
Téléphone : (450) 372-9113, poste 2174
ppare@zoodegranby.com
www.abq.qc.ca